



DÉLIBÉRATION n°2026-04-01-09

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 26/03/2026	L'an deux mil vingt-six le premier avril à vingt heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 24</i> <i>Votants : 27</i> <i>Ayant donné procuration : 3</i> <i>Absents excusés : 3</i> <i>Absent : 0</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, EMONIN Ghislaine, MARTINO Jean-Luc, YAVUSZOY Elvan, LORDIER Patrick, HERGAS Jasmine, GATSCHINE Jean, POIVEY Jean-Pierre, ROY Brigitte, MONNIN Jean-Pierre, ISSLER Agnès, BALLY Pascal, LABOUREY Cloé, BAUDIER Dominique, RAVENT Patrick, NEGRUT Ana-Alexandra, BASTIANINI Sylvain, DAUTREY Nassima, BIDOT Patrick, MANGE Florence, LAFORGE Chantal, BESSIERE Christian, SANDRI Maéva. <i>Étaient représentés :</i> VEDRINE Sandrine, THIEBAUD Romain, FEBVAY Cédric.
OBJET : <i>Création et composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)</i>	<i>Procurations données :</i> VEDRINE Sandrine a donné procuration à RADREAU Sophie, THIEBAUD Romain a donné procuration à GATSCHINE Jean. FEBVAY Cédric a donné procuration à BESSIERE Christian. <i>Absent :</i>
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 27</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	Jean-Pierre LOUYS est nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et ses articles L.1414-2, L.1414-4, L.1414-5, D.1411-3, D.1411-4, D.1411-5, L.2121-21 et L.2121-22,

Vu le Code de la Commande Publique (CCP) et notamment son article R.2122-1,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal,

Si la commune de Bavans vient à passer un marché public selon une procédure formalisée (procédure à mettre en œuvre en cas de montant hors taxe estimatif du marché concerné supérieur ou égal aux seuils européens déterminés dans le Code de la Commande Public), la sélection du candidat doit obligatoirement être réalisée par une Commission d'Appel d'Offres (CAO) composée en plus de la Maire, présidente de droit, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La commune peut constituer une CAO à caractère permanent ou une CAO spécifique pour un marché déterminé.

La CAO est saisie pour avis lorsqu'un projet d'avenant relatif à un marché public, lui-même soumis à la CAO, entraîne une augmentation du montant global du marché public supérieure à 5%.

La CAO pourra également être saisie pour avis dans le cas d'un marché passé selon une procédure adaptée (MAPA), mais la décision d'attribution ne lui revient pas.

En cas d'« urgence impérieuse », le marché public peut être attribué sans réunion préalable de la CAO.

Madame la Maire propose la création d'une CAO à caractère permanent, et invite le Conseil Municipal à l'élection de ses membres.

- La liste « de la Majorité » présente :

4 Membres titulaires :

- Jean-Luc MARTINO
- Elvan YAVUZSOY
- Patrick LORDIER
- Jean-Pierre LOUYS

4 Membres suppléants :

- Patrick RAVENT
- Pascal BALLY
- Patrick BIDOT
- Cloé LABOUREY

- La liste « d'opposition » présente :

2 Membres titulaires :

- Christian BESSIERE
- Cédric FEBVAY

2 Membres suppléants :

- Chantal LAFORGE
- Maeva SANDRI

► Vote à bulletin secret.

► Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- nombre de sièges à pourvoir : 5

- nombre de votants : 27

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

- nombre de suffrages exprimés : 27

- quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir : $27/5 = 5,4$

► Ont obtenu :

LISTES DE CANDIDATS	Nombre de voix obtenues	:	Quotient électoral	=	Sièges attribués		Report des Décimales	x	Quotient électoral	=	Restes	Nombre de sièges attribués Au plus fort reste	+	Report des sièges Entiers	=	Nombre total des sièges attribués
					avec décimales	Entiers										
Liste « Jean-Luc MARTINO »	23	:	5,40	=	4,25	4	0,25	x	5,40	=	1,40	0	+	4	=	4
Liste « Christian BESSIERE »	4	:	5,40	=	0,74	0	0,74	x	5,40	=	4,00	1	+	0	=	1
Total	27					4										5

► Sont donc proclamés élus membres, pour faire partie, avec Madame la Maire, présidente de droit, de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent :

Liste 1 « Jean-Luc MARTINO » : Membres titulaires : Jean-Luc MARTINO, Elvan YAVUZSOY, Patrick LORDIER, Jean-Pierre LOUYS. Membres suppléants : Patrick RAVENT, Pascal BALLY, Patrick BIDOT, Cloé LABOUREY

Liste 2 « Christian BESSIERE » : Membre titulaire : Christian BESSIERE. Membre suppléant : Chantal LAFORGE.

Fait et délibéré à Bavans, le 01 avril 2026

La Maire,
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 025-212500482-20260401-DELIB2026040109-DE



Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 30/04/2026
Publiée sur site internet le : 17/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.

Commune de BAVANS – 25550 – Conseil Municipal du 01/04/2026

Délibération n° 2026-04-01-09 – page 2